

# FICHER INFORMATIQUE DE LA FEGEPRO

Veillez compléter cette fiche et la renvoyer au secrétariat dans les cas de :

- changement d'adresse
- changement d'établissement.

**nouveau membre** (Tarif cotisation voir feuille intérieure)  
En même temps que vous renvoyez ce document, veuillez verser la somme correspondante à votre abonnement au compte 000.1091812.77 de FEGEPRO ASBL à 1090 Bruxelles pour que votre abonnement puisse prendre effet dans les délais les plus brefs.

NOM ou NOM de jeune fille : .....  
(pour les femmes mariées)

Prénom : ..... NOM d'épouse : .....

ADRESSE actuelle : .....

N° : ..... Bte : ..... CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

PROVINCE : ..... TEL privé : ... / .....

N° FAX : ... / ..... Émail : .....

ADRESSE précédente : .....

N° de BANQUE ou de CCP : ... / ..... / ...

DIPLOME(S) : .....

ou

ETUDIANT à : .....

ETABLISSEMENT : .....

(où vous enseignez)

ADRESSE éc : .....

N° éc : ... BTE éc : ..... CODE POSTAL éc : .....

COMMUNE éc : ..... PROVINCE éc : .....

TEL éc : ... / ..... N° FAX éc : ... / .....

RESEAU : Communauté, Cath., Prov., Com., Autres (barrez les mentions inutiles)

MEMBRE depuis : .....

à renvoyer au secrétariat de la FEGEPRO le plus rapidement possible  
M. ANDRIES - av. du Sacré-Cœur, 67 - b<sup>te</sup> 1 - 1090 - Bruxelles.

# Montants des cotisations pour 2010

**Attention le montant des cotisations pour les écoles passe à 50.00 euros. Veuillez avoir l'amabilité d'en tenir compte**

La cotisation s'étend de janvier à décembre de chaque année.

TYPES DE COTISATIONS	Montant en euros
Membre ordinaire	42,00
Membre ordinaire + facture	43,50
<b>Membre ordinaire en retard de cotisation (*)</b>	<b>44,00</b>
<b>Membre en retard de cotisation + facture(*)</b>	<b>45,50</b>
Membre ordinaire 1 an ½ (à partir de sept.)	54,00
Membre administrateur	44,00
Établissement scolaire (facture comprise)	50.00
Membre étranger dans la C.E.	55,00 + 5€ (1)
Membre étranger hors C.E.	90,00 + 5€ (1)
Membre étudiant – <b>Membre pensionné</b>	21,00
Membre <b>nouveau professeur</b> (valable <b>uniquement un an</b> pour les étudiants qui continuent à être membres de la FEGEPRO l'année de leur diplôme)	21,00

(1) LES FRAIS BANCAIRES SONT À CHARGE DU MEMBRE QUI VIRE SA COTISATION DEPUIS L'ÉTRANGER. EN D'AUTRES TERMES, LE MONTANT DE LA COTISATION REPRIS CI-DESSUS DOIT ÊTRE AUGMENTÉ DES FRAIS BANCAIRES (5 €).

**IBAN BE80 0001 0918 1277 - BIC BPOTBEB1**

(\*) Les membres distraits et parfois négligents nous obligent à engager des frais de rappel de cotisation importants et à perdre beaucoup de temps. Ceci justifie pleinement le supplément de 2,00 € qui est appliqué à tous les membres qui n'ont pas versé leur cotisation pour fin mars, soit 4 mois après le premier appel de cotisation lancé le 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédente !!!